

Pourquoi une campagne de dépistage des Hépatites ?



ÉDITO DENIS OUZAN Tous ensemble contre les hépatites

« Il y a 20 ans, j'ai fait ce rêve qu'un jour on n'entererait plus de malades atteints d'hépatite... Ce vœu n'était pas pieux, puisqu'en 2009, la mortalité liée à ces maladies chroniques s'est considérablement réduite. Mais cette chute est bien moins liée à la prévention qu'aux progrès thérapeutiques qui permettent aujourd'hui d'atteindre dans le cas de l'hépatite B en particulier, 80 % de rémission. Car, si les campagnes menées contre le SIDA, ont eu des effets positifs sur la transmission par voie sexuelle du virus de l'hépatite B, ce virus continue à se propager. Pendant longtemps, nous avons mis beaucoup d'espoir dans la vaccination pour enrayer cette propagation. Mais chacun sait combien les effets de l'information selon laquelle il pouvait exister un lien entre ce vaccin et l'apparition d'une sclérose en plaques ont été délétères. Confondant coïncidence et causalité, on a porté un coup de frein sévère aux campagnes de vaccination contre l'hépatite B.

Il ne faut pas baisser les bras ; nous devons continuer de défendre l'innocuité et l'intérêt préventif de cette vaccination. N'oublions pas le décès de ces deux bébés, dont les mamans atteintes d'hépatite B, ont refusé qu'ils soient vaccinés. Mais nos efforts doivent aussi porter sur le dépistage. Car, et on ne le répètera jamais assez, la moitié des porteurs des virus B et C de l'hépatite, soit environ 10 000 personnes dans le seul département des Alpes Maritimes, l'ignore. Aujourd'hui, avec les possibilités importantes de traitements dont on dispose, plus personne ne doit avoir peur du dépistage. Une simple prise de sang suffit. Il y va de la santé de la personne contaminée et de celle de ses proches ; lorsqu'un patient est positif pour le virus de l'hépatite B, il existe en effet un risque de 30 % de transmission intrafamiliale. Vacciner les autres membres de la famille permet de prévenir ce risque.

Nous devons, tous ensemble, continuer à sensibiliser toute la population des Alpes Maritimes afin que chaque personne susceptible d'avoir une ou plusieurs raisons d'avoir été contaminée⁽¹⁾ par ces virus comprenne l'intérêt de consulter son médecin traitant ou de se rendre dans un centre de dépistage pour réaliser un test. C'est l'objectif principal de la campagne de dépistage⁽²⁾ mise en œuvre

depuis 3 ans par le Réseau ville hôpital Hépatite Côte d'Azur ».



Dr Denis Ouzan, président du Réseau Hépatite Ville-Hôpital Côte d'Azur

(1) Le réseau VHC a édité une affiche sur laquelle figurent les 10 raisons de se faire dépister.
(2) La campagne de dépistage a été effectuée grâce au soutien du Plan Régional de Santé Publique, de la DDASS, du Conseil Général et de la Caisse d'Assurance Maladie des Alpes-Maritimes

Une récente étude a montré que les hépatites virales touchent 15 000 à 20 000 personnes dans les Alpes-Maritimes.

Conscient que le dépistage précoce constitue un moyen efficace de lutter contre les effets de ces maladies sur la santé de nos concitoyens, le Conseil général a élargi à ces affections sa politique de prévention et de dépistage, déjà très active notamment pour le cancer.

Cinq Centres de Dépistage Anonyme et Gratuit (C.D.A.G.), disposant également d'antennes au sein des deux maisons d'arrêt du département, sont mis à la disposition des Azuréens. En 2008, leurs équipes médicales ont réalisé 1240 dépistages de l'hépatite B et 1204 dépistages de l'hépatite C.

Parallèlement à cet engagement, le Département soutient activement le Réseau ville hôpital hépatite C Côte d'Azur, qui a mis en œuvre, en 2008 et 2009, une campagne de dépistage des hépatites B et C, visant essentiellement à sensibiliser les azuréens sur les enjeux du dépistage au moyen d'une large information « grand public », de conférences en milieu scolaire et d'affichages chez les professionnels de santé.

En mettant ces initiatives et ces dispositifs au cœur de son action, le Conseil général se veut le premier garant de la santé de nos concitoyens.

Eric CIOTTI
Député
Président du Conseil général
des Alpes-Maritimes



EN SAVOIR PLUS
SUR LES HÉPATITES :

Hépatites Info Service :
Tél. : 0800 845 800
(appel anonyme et gratuit)

Réseau Hépatite C Côte d'Azur :
Tél. : 06 50 01 50 80 - www.hepatite06.fr

SOS Hépatites :
Tél : 0800 00 43 72 - www.soshepatites.org

Droit des malades info :
Tél. : 08 10 51 51 51 (n° azur)

Centres de Dépistage Anonyme et gratuit.
La liste peut être consultée sur le site du RHECCA.

Voici un “vrai/faux” qui vous permettra d’en savoir un peu plus sur les hépatites. Et surtout, de couper la tête à des idées reçues.

Tout le monde doit se faire dépister pour les hépatites.

FAUX. Le dépistage des hépatites ne doit pas être systématique. Il doit être réalisé devant des facteurs de risque bien définis (Voir Les 10 raisons de se faire dépister pour les hépatites B ou C).

L'hépatite B est une maladie rare, peu contagieuse et sans gravité.

FAUX. L'hépatite B est l'une des maladies infectieuses du foie les plus répandues ; En France, 300 000 personnes seraient touchées de façon durable par ce virus (VHB), 100 fois plus contagieux que le VIH. Après l'entrée du virus dans l'organisme, 90 % sont atteintes par la forme aiguë de l'hépatite B et éliminent rapidement le virus. Mais 10 % d'entre elles, soit plusieurs milliers de personnes, sont atteintes par sa forme chronique et risquent de souffrir d'hépatite B jusqu'à la fin de leur vie. Elles sont par ailleurs exposées à des maladies graves et souvent mortelles comme la cirrhose ou le cancer du foie.

Utiliser des préservatifs ne suffit pas à se protéger d'une contamination par le VHB.



VRAI. Car, si les rapports sexuels non protégés avec une personne infectée par l'hépatite B sont effectivement le mode principal de transmission du virus, il en existe d'autres comme l'échange de seringues entre toxicomanes, le piercing et les aiguilles de tatouage non ou mal stérilisées. On peut également être infecté en utilisant les effets personnels d'une personne atteinte d'hépatite B comme une brosse à dents ou un coupe-ongles.

Le dépistage sanguin est le seul test valable pour savoir si l'on est porteur du virus de l'hépatite B ou C.

VRAI. Seuls 20 % des personnes infectées par le virus de l'hépatite B ou C manifestent des symptômes comme de la fièvre, des diarrhées ou un jaunissement des yeux et de la peau capables d'alerter sur la maladie. En l'absence de signes, seule une prise de sang permettra de reconnaître l'infection. On parle alors de dépistage. Elle peut être prescrite par un médecin ou réalisée dans un Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit (CDAG).

L'hépatite C est une maladie du foie due à l'abus d'alcool

FAUX. Une hépatite est une maladie inflammatoire du foie, qui dans le cas de l'hépatite C est due au virus de l'Hépatite C (ou VHC). L'alcool en excès ne provoque pas l'hépatite C, mais aggrave la maladie.

L'hépatite C se transmet fréquemment par les contacts de la vie courante avec une personne infectée

FAUX. La transmission du virus de l'hépatite C se fait par voie sanguine (transfusion sanguine, injection de toxiques intraveineux ou même inhalés, pénétration au travers de la peau par des instruments contaminés : tatouage, piercing,



scarification). Par contre la transmission de ce virus ne se fait pas par les gestes de la vie courante. Concernant le risque de transmission par voie sexuelle, il est considéré comme exceptionnel ; l'utilisation du préservatif n'est pas justifiée dans un couple stable dont l'un des partenaires est positif. Son utilisation est recommandée en cas de partenaires multiples ou en période menstruelle (lorsque la femme est contaminée). Le risque de transmission de la mère à l'enfant est documenté mais il reste faible, pendant la grossesse. **A SAVOIR :** les risques de transmission par acupuncture, mésothérapie, soins dentaires, chirurgie, endoscopie ou acte invasif sont devenus exceptionnels, en raison de mesures de décontamination, désinfection et stérilisation strictes.

Pour savoir si on est contaminé par l'hépatite C, il faut faire une biopsie du foie

FAUX. Le dépistage se fait grâce à une simple prise de sang, mettant en évidence des anticorps que l'on développe seulement si on a été contaminé par le virus de l'hépatite C. Cet examen simple peut être prescrit par tout médecin ou réalisé dans un Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit. Si le résultat est négatif, on n'a jamais été en contact avec ce virus. Si le résultat est positif, d'autres examens seront nécessaires pour savoir si l'infection est toujours active.



Une hépatite C évolue le plus souvent vers la guérison.

FAUX. La réalité est moins favorable. Si 20 % des personnes contaminées par le virus de l'hépatite C guérissent spontanément (sans traitement), les autres développent une hépatite chronique. Mais, parmi ces malades chroniques, la plupart ne verront pas apparaître de complication. Chez ces patients, le traitement n'est pas toujours nécessaire, mais il doit être proposé à tous les malades qui présentent des lésions du foie modérées à sévères afin d'éviter une évolution vers la cirrhose ou le cancer du foie.

Une personne atteinte d'hépatite C ne doit pas consommer une quantité importante d'alcool.



VRAI. La consommation importante d'alcool est un facteur aggravant lors d'une infection par le virus de l'hépatite C. Il est donc fortement déconseillé d'en consommer régulièrement et en grande quantité. Par contre, il n'est pas utile de suivre un régime alimentaire en ce qui concerne l'hépatite C.

Le surpoids est un facteur aggravant des hépatites

VRAI. Surtout lorsque ce surpoids s'accompagne d'une sensibilité moindre des cellules à l'insuline responsable parfois d'un vrai diabète. Ceci entraîne une accumulation des graisses dans les cellules du foie. Ces anomalies métaboliques sont à l'origine d'un risque cardio-vasculaire accru et, en cas d'hépatite B ou C, peuvent aggraver la maladie hépatique. Il faut donc lutter contre tous les facteurs associés comme l'excès de poids, le tabac et l'alcool en excès. Le dépistage permet de donner des conseils d'hygiène de vie pour éviter l'aggravation de la maladie.

Lorsqu'une personne a une hépatite C, elle doit systématiquement suivre un traitement pour éviter l'aggravation de sa maladie.

FAUX. Tous les malades atteints d'hépatite chronique virale C ne relèvent pas d'un traitement. Cette thérapeutique n'est pas anodine et doit être réservée aux personnes qui risquent une évolution défavorable. C'est au médecin traitant de juger de l'intérêt d'un traitement, en fonction de certaines analyses. Il pourra avoir recours parfois à l'aide d'un médecin spécialisé.

Lorsqu'une personne a une hépatite C, elle doit éviter de partager des objets personnels pouvant être souillés par du sang (brosse à dents, coupe-ongles, rasoir...).



VRAI. Par contre, l'utilisation d'un préservatif n'est pas obligatoire pour un couple stable. Il reste par contre nécessaire en cas de partenaires sexuels multiples, et il est recommandé, de façon générale, lors des périodes menstruelles ou en cas de lésions génitales ou de rapports traumatiques.

Une personne contaminée par l'hépatite C doit se faire suivre par un médecin généraliste et pratiquer régulièrement une prise de sang.

VRAI. Une fois pratiqué un bilan initial, et en l'absence de traitement une surveillance régulière par son médecin généraliste suffit. Le bilan initial de gravité qui permet de poser l'indication d'un traitement est le plus souvent réalisé par un médecin spécialiste. Le traitement et le suivi d'un patient atteint d'hépatite C sont, en général, le fruit d'une collaboration étroite entre médecin généraliste et spécialiste.

HÉPATITE A Une maladie sans gravité, mais épuisante !

Au contraire des hépatites B et C, l'hépatite A n'est pas une maladie grave. Contrairement à l'hépatite B ou C, elle n'évolue jamais vers une forme chronique ni ne laisse de séquelles. Chez l'enfant, elle passe le plus souvent inaperçue. Néanmoins, lorsqu'elle touche des adultes, elle peut être très invalidante. Les personnes contaminées par le virus de l'hépatite A font ainsi état d'une fatigue intense qui les cloue au lit pendant plusieurs semaines et ne se dissipe totalement qu'à l'issue d'une période qui peut atteindre trois mois. Le diagnostic, aussi simple qu'une prise de sang, repose sur la mesure du taux d'immunoglobulines Ig M anti VHA qui permet de confirmer une contamination récente par le virus.

Contrairement aux autres types d'hépatite, qui se transmettent par voie sexuelle ou sanguine, l'hépatite A utilise la voie féco-orale : ce sont les mains ou les aliments contaminés par les selles d'un sujet atteint qui vont servir de support à ce virus très contagieux. La meilleure prévention de l'hépatite A repose donc sur l'hygiène : il faut toujours bien se laver les mains avant tout repas et éviter de consommer de l'eau non traitée. Pour les voyageurs, l'aliment le plus contaminant, c'est le glaçon. On omet



de s'en méfier ! À éviter donc lors des voyages dans les pays en voie de développement : les boissons contenant de la glace, mais aussi les crustacés et les coquillages crus, les fruits et légumes crus. Mais le plus sûr reste la vaccination préventive. Il faut enfin savoir que si la maladie recule dans tous les pays industrialisés dont la France grâce à l'amélioration des conditions d'hygiène, elle garde un potentiel épidémique. Le virus responsable continue de circuler, favorisé en cela par la multiplication des voyages à l'étranger, en particulier dans des pays à faible niveau d'hygiène. Les voyages dans ces pays représentent l'une des principales raisons de se faire vacciner contre l'hépatite A.

TRAITEMENTS

Des progrès sur tous les fronts

Tous les malades doivent en avoir conscience : l'hépatite C est une maladie curable dans la plupart des cas. Il existe à l'heure actuelle des traitements capables de guérir six patients sur dix en moyenne. Et le terme de guérison n'est pas excessif, puisque c'est le virus lui-même (VHC) qui peut être éradiqué à long terme pour la grande majorité des patients naïfs (jamais traités auparavant). Et en fonction de certains critères (âge, sexe, génotype du virus...), les chances de guérison peuvent même atteindre plus de 80 %.

Même chez les personnes qui répondent moins bien au traitement classique (bithérapie à base d'interféron pégylé et de ribavirine), il existe un bénéfice avéré en termes de régression de la fibrose ou le ralentissement de l'évolution vers la cirrhose.



DES PROGRÈS SUR TOUS LES FRONTS :

1. De nouveaux médicaments

La recherche sur l'hépatite C progresse aussi bien sur le plan des nouvelles molécules en phase d'évaluation que sur la meilleure utilisation des traitements actuels. Ce qui permet aux patients soignés par interféron pégylé et ribavirine d'optimiser leurs chances de victoire sur le virus, tout en minimisant les effets secondaires du traitement. Ces nouvelles molécules ne seront pas disponibles, dans le meilleur des cas, avant 2 ans. Le futur des traitements reposera vraisemblablement sur une trithérapie interféron ribavirine et nouvelle molécule. Cette trithérapie devrait permettre de raccourcir la durée du traitement qui actuellement est de 6 à 12 mois en fonction de la souche virale (ou génotype).

2. Une meilleure connaissance du virus

La connaissance du virus lui-même (VHC) et de ses mécanismes de survie et de multiplication à l'intérieur des cellules du corps humain s'enrichit de jour en jour, apportant de nouveaux éléments à la recherche de médicaments encore plus efficaces, prescrits sur des périodes plus courtes et avec moins d'effets secondaires.

3. Des outils diagnostiques de plus en plus performants

Les examens médicaux deviennent de plus en plus sensibles et fiables, aussi bien dans la détection du virus que dans l'approche non-invasive de l'évaluation de l'état du foie (par des analyses sanguines, comme l'Actitest / Fibrotest®, ou par ultrasons - le FibroScan®).

4. Une meilleure prise en charge

L'aspect humain de l'hépatite C occupe une place croissante dans la prise en charge globale ; les attentes de personnes malades, leur vécu et leurs difficultés sont mieux pris en compte par les médecins et autres intervenants.

Les mêmes progrès s'appliquent à l'hépatite chronique virale B. Les traitements actuels, bien tolérés, permettent de maîtriser la multiplication virale chez plus de 90 % des patients. Ils réduisent considérablement le risque d'évolution de l'hépatite B vers la cirrhose ou le cancer du foie.

VACCINATION CONTRE L'HÉPATITE B

Le retard Français

Concernant l'hépatite B, la France se distingue par la plus mauvaise couverture vaccinale des enfants en Europe. Une situation d'autant plus paradoxale qu'elle était jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, un pays modèle. Vingt millions de personnes – des nourrissons, des enfants, des adultes – étaient alors vaccinées ; et puis tout s'est effondré lorsque la polémique concernant des liens hypothétiques entre vaccin contre hépatite B et sclérose en plaques (SEP) a commencé à enfler. Au nom du principe de précaution, et en dépit des nombreuses études internationales concluant à l'absence d'association significative entre vaccin contre l'hépatite B et SEP, les campagnes de vaccination en milieu scolaire ont été brutalement interrompues. Aujourd'hui, le taux de couverture des enfants et adolescents est à peine de 30 % à 40 %, en France, contre 90 % en Italie, en Allemagne ou encore aux Etats-Unis.



Rappelant que le virus de l'hépatite B expose à des maladies aussi graves qu'une hépatite fulminante, une cirrhose ou un cancer du foie que le vaccin permet de prévenir, les « professionnels de l'hépatite B » recommandent la vaccination systématique des nouveaux-nés, des sujets à risque – personnel de santé, toxicomanes, personnes ayant des partenaires multiples, au contact d'un sujet porteur du virus B ou voyageant en zone endémique – et un rattrapage de la vaccination des adolescents. Des mesures qui s'imposent si l'on veut que le virus de l'hépatite B ne devienne plus qu'un « mauvais souvenir » d'ici 15 à 20 ans.

RHECCA : le Réseau Hépatite C Côte d'Azur

Créé il y a maintenant dix ans sous l'impulsion des Docteurs Denis Ouzan (Président), Albert Tran (Vice-Président) et Patrick Delasalle (Secrétaire Général), ce réseau a pour but de réunir tous les professionnels de santé intéressés à travailler ensemble pour améliorer le dépistage, la prévention et la prise en charge des malades souffrant d'hépatites virales dans le département des Alpes-Maritimes.

Pendant ces dix dernières années, les acteurs de santé, tous bénévoles, qui se sont impliqués dans le réseau ont pu réaliser plusieurs études dont la plupart ont fait l'objet de publications.

PRINCIPALES ACTIONS DU RÉSEAU :

- **Registre départemental des PBH pour hépatite C**, qui débuté en 1997, a enregistré 3500 biopsies.

France sur la nécessité d'améliorer l'élimination du matériel usagé.

- **Formation** : une journée annuelle regroupant chaque année depuis plus de 10 ans une centaine de participants.

- **Campagne de Dépistage ciblé de l'hépatite C** par les Médecins Généralistes des Alpes-Maritimes.

- **Enquête et prévention de l'hépatite C chez les adolescents** par une action de communication auprès des collèges et des lycées.

- **Participation aux journées nationales de lutte contre les hépatites et mise en œuvre d'événementiels et de conférences.**

- **Campagne de dépistage ciblé de l'hépatite C en Médecine du Travail** qui a montré que seulement un tiers des sujets transfusés avant 1992 avaient bénéficié d'un test de dépistage.

- **Piercing et tatouage** : le réseau a analysé les dangers de transmission virale au cours de ces pratiques et a milité pour que ces gestes à risque puissent faire l'objet d'une réglementation sanitaire

- **Mise en œuvre d'une grande campagne de communication** par voie de presse et d'affichage dans le département des Alpes Maritimes pour inciter le grand public à se faire dépister.

- **Enquête sur l'élimination du matériel après traitement par Interféron.**

- **Amélioration de l'élimination du matériel usagé après Interféron** : notre réseau a été le premier en France à signaler que l'élimination du matériel usagé après traitement par Interféron (seringues ou aiguilles) n'était pas optimale. Ces études ont permis de sensibiliser tous les réseaux et institutions de



HÉPATITES B et C

10 RAISONS DE SE FAIRE DÉPISTER

- 1. J'ai été transfusé avant 1992**
- 2. J'ai essayé des drogues par sniff ou injections**
- 3. J'ai été hospitalisé ou opéré il y a plus de 10 ans**
- 4. Ma mère est porteuse du virus B ou C**
- 5. Mon partenaire est porteur du virus B ou C**
- 6. Un membre de ma famille est porteur du virus B**
- 7. J'ai eu de l'acupuncture ou de la mésothérapie sans matériel à usage unique**
- 8. Je me suis fait un piercing ou un tatouage**
- 9. J'ai été incarcéré à un moment de ma vie**
- 10. J'ai vécu dans un pays d'Asie, d'Afrique ou du Moyen-Orient**

**SI VOUS RÉPONDEZ OUI AU MOINS UNE FOIS,
parlez-en à votre médecin traitant
et faites vous dépister**

Le test de dépistage
est remboursé par la sécurité sociale,
il est gratuit dans les Centres
de Dépistage Anonyme et Gratuit (CDAG)

Hépatites Info Service
0 800 845 800
7 jours sur 7 - de 9 heures à 23 heures
www.hepatites-info-service.org

RHECCA
RÉSEAU HÉPATITE C VILLE-HÔPITAL CÔTE D'AZUR
www.hepatite06.fr

avec l'aide des laboratoires
Roche, Bristol-Myers Squibb,
Schering-Plough et Gilead



**NICE
CÔTE
D'AZUR**

**CONSEIL
GÉNÉRAL**
DES ALPES  MARITIMES